



Notre Projet de Service 2021-2026, en synthèse

Le Directeur Régional du Travail nous a confirmé le 28 septembre 2021, sa décision de nous octroyer un agrément pour une période de 5 ans qui est le délai maximum.

Evidemment nous nous réjouissons de cette décision et je souhaite vous y associer tous, car je sais que cette reconnaissance est le fruit de la qualité du travail de chacune et de chacun d'entre vous.

Lors du dernier entretien que nous avons eu avec les représentants de l'Administration, il est apparu clairement que notre service répondait à sa mission et avait bien digéré la fusion des nombreux services qui ont composé HST.

Fruit d'une démarche collaborative interne, et malgré les perturbations liées à la crise sanitaire, j'ai le plaisir de partager avec vous cette synthèse du Projet de Service et je vous invite à en prendre connaissance car il est le reflet de notre stratégie et de nos projets pour les 5 ans à venir.

D'ici fin mars 2022 nous devrons, selon les décrets de la loi du 2 août 2021 visant à renforcer la prévention en santé au travail, adapter notre Projet de Service aux évolutions de nos missions pour « *contribuer à la réalisation d'objectifs de santé publique afin de préserver, au cours de la vie professionnelle, un état de santé du travailleur compatible avec son maintien en emploi* », de notre organisation avec le changement de gouvernance et l'adoption d'une nouvelle dénomination « SPSTI » et de nos actions avec notamment l'introduction d'une « offre socle » de prestations.

Alors maintenant que nous avons une visibilité à 5 ans, nous allons œuvrer pour répondre aux attentes légitimes des entreprises adhérentes et de leurs salariés.

Vous en souhaitant bonne lecture.

Fidèlement,

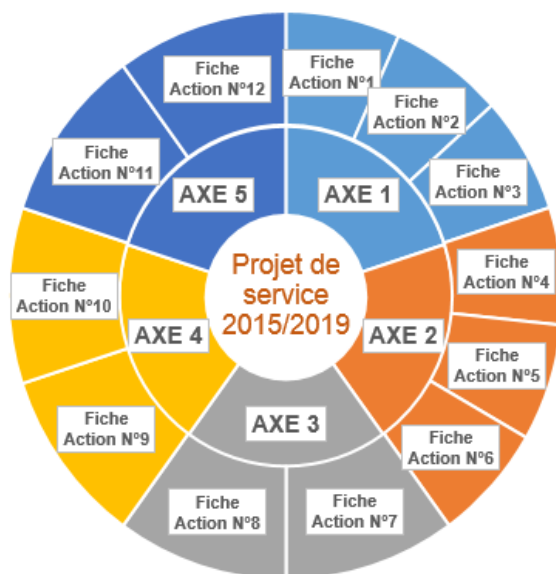
Thierry TRON LOZAI

SOMMAIRE :

1.	Bilan du Projet de Service 2015/2019.....	Page 4
2.	2020 : Les enseignements d'une année exceptionnelle.....	Page 8
3.	Situation actuelle : Diagnostic.....	Page 10
4.	Notre Projet de Service 2021/2026.....	Page 13
	• Processus et Calendrier.....	Page 14
	• Notre Projet de Service en synthèse : 6 Axes et 23 Fiches Actions.....	Page 16
	• Le détail du Projet de Service par Axe.....	Page 17
	• Les indicateurs liés au Projet de Service	Page 26

Bilan du Projet de Service 2015/2019

Le Projet de Service 2015/2019 :



- **AXE 1 : « Développer l'information et la promotion de la santé au travail »**
 - Fiche Action N°1 : En direction des salariés
 - Fiche Action N°2 : En direction des entreprises
 - Fiche Action N°3 : Par une politique de communication des missions réalisées en entreprise, sur un métier ou un public
- **AXE 2 : « Développer le diagnostic et l'AMT avec une offre de service à 3 niveaux »**
 - Fiche Action N°4 : Niveau 1 – Connaître les conditions de travail de nos entreprises et les appuyer dans les outils réglementaires d'EvRP
 - Fiche Action N°5 : Niveau 2 – Mesurer et conseiller sur certaines actions de prévention
 - Fiche Action N°6 : Niveau 3 – Aider à l'aménagement et à la transformation du travail
- **AXE 3 : « Assurer le suivi de santé de l'ensemble des salariés »**
 - Fiche Action N°7 : Maintenir le nombre de professionnels de santé afin d'assurer un suivi de santé conforme aux exigences réglementaires et aux arbitrages annuels en CMT
 - Fiche Action N°8 : Maintenir un suivi de santé de qualité avec un noyau d'informations minimum commun dans le dossier de santé salarié et le dossier d'entreprise, soutenu par un appui juridique
- **AXE 4 : « Être le référent Santé Travail de l'employeur pour mener des actions ciblées »**
 - Fiche Action N°9 : Développer sur 5 ans 9 actions ciblées (*) sur des risques des secteurs particuliers, des situations de maintien en emploi ou spécifiques
 - Fiche Action N°10 : S'organiser en mode projet
- **AXE 5 : « Faire évoluer l'organisation et les ressources »**
 - Fiche Action N°11 : Equipe locale de Santé au Travail
 - Fiche Action N°12 : GPEC – Evolution des emplois et des compétences
 - Ressources logistiques et financières

(*) : La fiche Action N°9 est décomposée en 9 actions ciblées : « 9.1. Maintien en emploi (MEE) et prévention de la désinsertion professionnelle (PDP) » ; « 9.2. Pratiques addictives – Prévention en milieu de travail » ; « 9.3. Hygiène de vie et travail » ; « 9.4. Produits chimiques cancérigènes, reprotoxiques (CMR) dans les garages, les secteurs du bois et des métaux » ; « 9.5. Risques psychosociaux (RPS) et les très petites entreprises » ; « 9.6. Les risques routiers en mission » ; « 9.7. Troubles musculo squelettiques (TMS) dans les secteurs de la propreté et de la restauration collective » ; « 9.8. Prévention et actions auprès du secteur établissements de soins et médico-sociaux » ; « 9.9. Désinsertion professionnelle et phénomène d'usure (pénibilité) par le travail chez les seniors en TPE/PME ».

Bilan du Projet de Service 2015/2019 :

AXES	FICHES ACTIONS	ATTEINTE DE NOS OBJECTIFS 2015/2019			
AXE 1 : « Développer l'information et la promotion de la santé au travail »	• Fiche Action N°1 : En direction des salariés	1	2	3	4
	• Fiche Action N°2 : En direction des entreprises	1	2	3	4
	• Fiche Action N°3 : Par une politique de communication des missions réalisées en entreprise, sur un métier ou un public	1	2	3	4
AXE 2 : « Développer le diagnostic et l'AMT avec une offre de service à 3 niveaux »	• Fiche Action N°4 : Niveau 1 – Connaître les conditions de travail de nos entreprises et les appuyer dans les outils réglementaires d'EvRP	1	2	3	4
	• Au regard des objectifs du PRST (Plan Régional Santé Travail) & PST3 »	1	2	3	4
	• Fiche Action N°5 : Niveau 2 – Mesurer et conseiller sur certaines actions de prévention	1	2	3	4
	• Au regard des objectifs du PRST (Plan Régional Santé Travail) & PST3 »	1	2	3	4
	• Fiche Action N°6 : Niveau 3 – Aider à l'aménagement et à la transformation du travail	1	2	3	4
	• Au regard des objectifs du PRST (Plan Régional Santé Travail) & PST3 »	1	2	3	4
AXE 3 : « Assurer le suivi de santé de l'ensemble des salariés »	• Fiche Action N°7 : Maintenir le nombre de professionnels de santé afin d'assurer un suivi de santé conforme aux exigences réglementaires et aux arbitrages annuels de la CMT	1	2	3	4
	• Fiche Action N°8 : Maintenir un suivi de santé de qualité avec un noyau d'informations minimum commun dans le dossier de santé salarié et le dossier d'entreprise, soutenu par un appui juridique	1	2	3	4

Bilan du Projet de Service 2015/2019 :

AXES (Suite)	FICHES ACTIONS	ATTEINTE DE NOS OBJECTIFS 2015/2019																																																																				
AXE 4 : « <u>Etre le référent Santé Travail de l'employeur pour mener des actions ciblées</u> »	- Fiche Action N°9 : Développer sur 5 ans 9 actions ciblées sur des risques des secteurs particuliers, des situations de maintien en emploi ou spécifiques : ➤ 9.1. Prévention de la désinsertion professionnelle (PDP) et maintien en emploi (MEE) ➤ 9.2. Pratiques addictives - Prévention en milieu de travail ➤ 9.3. Hygiène de vie et travail ➤ 9.4. Produits chimiques cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR) dans les garages et les menuiseries ➤ 9.5. Risques psychosociaux (RPS) dans les très petites entreprises ➤ 9.6. Les risques routiers en mission ➤ 9.7. Troubles musculo squelettiques (TMS) dans le secteur de la propreté et de la restauration collective ➤ TMS dans le secteur de la petite enfance (Fiche action en plus) ➤ 9.8. Prévention-Actions dans les établissements de soins et médico-sociaux ➤ 9.9. Désinsertion professionnelle et phénomène d'usure (pénibilité) par le travail chez les seniors en TPE/PME ➤ PAT : La Prévention des Accidents de Travail (Fiche action en plus)	<table><tr><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table> <table><tr><td></td><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td></tr><tr><td>9.1</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>9.2</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>9.3</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>9.4</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>9.5</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>9.6</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>9.7</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>En +</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>9.8</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>9.9</td><td colspan="4">Non évaluable</td></tr><tr><td>En +</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>	1	2	3	4						1	2	3	4	9.1					9.2					9.3					9.4					9.5					9.6					9.7					En +					9.8					9.9	Non évaluable				En +				
	1	2	3	4																																																																		
	1	2	3	4																																																																		
9.1																																																																						
9.2																																																																						
9.3																																																																						
9.4																																																																						
9.5																																																																						
9.6																																																																						
9.7																																																																						
En +																																																																						
9.8																																																																						
9.9	Non évaluable																																																																					
En +																																																																						
	- Fiche Action N°10 : S'organiser en mode projet ➤ 10.1. Former, organiser et outiller les médecins et les chefs de projets à l'animation et la coordination d'équipes projets ➤ 10.2. Conduire et inscrire les actions des groupes projets dans un partenariat de projets avec les différents acteurs de la Santé au Travail	<table><tr><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>	1	2	3	4																																																																
1	2	3	4																																																																			
AXE 5 : « <u>Faire évoluer l'organisation et les ressources</u> »	Fiche Action N°11 : Equipe locale de Santé au Travail	<table><tr><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>	1	2	3	4																																																																
	1	2	3	4																																																																		
	Fiche Action N°12 : GPEC - Evolution des emplois et des compétences	<table><tr><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>	1	2	3	4																																																																
1	2	3	4																																																																			
Ressources logistiques et financières	<table><tr><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>	1	2	3	4																																																																	
1	2	3	4																																																																			
Mise en application du RGPD entré en vigueur le 25 mai 2018	<table><tr><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>	1	2	3	4																																																																	
1	2	3	4																																																																			

2020 : Les enseignements d'une année exceptionnelle

2020 : Les enseignements d'une année exceptionnelle

1. **Une crise sanitaire qui a permis de démontrer aux entreprises l'importance de l'accompagnement de leur SIST**, non plus seulement pour répondre à leurs obligations réglementaires, mais également pour les aider à protéger la santé et la sécurité de leur personnel.
2. **Les missions du SIST recentrées sur l'accompagnement des adhérents** dans la gestion de la crise sanitaire :
 - Les conseils ont été doublés : plus de 8.000 AMT en 2020, dont 6.500 concernant la COVID ;
 - Une baisse des visites médicales : priorisation sur le conseil, le report des visites, les salariés en chômage partiel, etc. ;
 - Le maintien de l'activité PDP par une prise de contact par l'équipe de tous les salariés suivis ;
 - Le CPOM : des groupes de travail différemment sollicités. Le CPOM « Soins » et le CPOM « RPS » ayant été fortement sollicités. Les autres groupes de travail CPOM ayant dû réorienter les actions sur le fond pour s'adapter aux nouveaux besoins des entreprises. Par exemple, le CPOM « Hygiène de vie » a travaillé sur l'aspect alimentaire et activité physique en confinement, le CPOM « Prévention des accidents de travail » a ciblé les risques liés aux procédures de nettoyage (plus fréquents et avec l'utilisation de produits « nouveaux »).
 - La participation à des actions de santé publique : vaccination, arrêt de travail, certificat de vulnérabilité.
3. **Les compétences internes mises en exergue : réactivité, adaptabilité, travail en équipe :**
 - Un travail en distantiel : conseil, relai d'informations du gouvernement et suivi de santé (téléconsultation) ;
 - Un travail de l'équipe pluridisciplinaire souligné par les médecins du travail ;
 - Les médecins du travail qui ont le sentiment d'avoir vécu une année historique avec une sollicitation des adhérents sans précédent.

Situation actuelle : Diagnostic

Situation actuelle : Diagnostic

1. Implantation géographique :

→ 14 centres médicaux, le siège et Levallois Hoche

→ Une répartition en 4 « secteurs » géographiques équilibrés avec entre 4.000 et 4.900 salariés suivis en moyenne par médecin :

✓ « 78 et 92 Ouest » : Chatou, Nanterre, Rueil

✓ « 92 Centre » : Courbevoie, La Défense, Neuilly

✓ « 92 Nord » : Asnières, Colombes, Gennevilliers

✓ « 75, 93 et 92 Est » : Paris, Levallois, Clichy, Saint-Ouen

Pour mémoire : L'agrément préconise 5.000 salariés suivis pour un MDT en ETP et une IST en ETP.

2. Nos ressources :

Effectif au 31 décembre 2020	Effectif Physique	Effectif en ETP
Médecins du travail et collaborateurs médecins (MDT)	55	43,73
Infirmiers en santé au travail (IST)	30	28,4
Assistants médicaux (AM)	42	41,29
Ergonomes/Psychologues	8	7,53
Techniciens/Ingénieurs HSE	4	4
Assistants Santé Travail (ASST)	9	8
Service PDP	4	4
AEP	2	1,94
Assistants sociaux	2	2
Documentaliste	1	1
Administratifs (GRA, Informatique, Services Généraux, Chauffeur, Finance/Comptabilité, RH, DG)	32	31,27
TOTAL	189	173,16

Une moyenne d'âge de 51 ans
Une ancienneté moyenne de 9 ans
75% à temps plein / 35% à temps partiel
96% en CDI / 4% en CDD



78% de femmes
Une moyenne d'âge de 49 ans



22% d'hommes
Une moyenne d'âge de 57 ans

4. Nos adhérents :

TAILLE DES ADHERENTS	2020			
	Entreprises suivies	%	Salariés déclarés	%
TPE (- de 10 salariés)	5 919	70%	19 907	12%
de 10 à 49 salariés	1 891	22%	40 895	24%
de 50 à 300 salariés	584	7%	62 193	37%
> à 300 salariés	65	1%	44 537	27%
TOTAL	8 459	100%	167 532	100%

→ Nombre d'entreprises suivies : 8.459 dont 70% sont des TPE (moins de 10 salariés) et 1% sont des entreprises ayant plus de 300 salariés ;

→ 87% des adhérents dans 20 secteurs d'activité : principalement du tertiaire

→ Nombre de salariés déclarés : 167.532 dont 12% dans les 70% de TPE et 27% dans les 1 % d'entreprises ayant plus de 300 salariés ;

Sur l'année 2020	Adhésions	Radiations	« Solde »
En nombre d'adhérents	745	486	+ 259
En nombre de salariés	10 971	5 937	+ 5 034

→ Rapport adhésion/radiation positif : + 259 nouvelles entreprises soit + 5.034 nouveaux salariés ;

→ En sachant que la cessation d'activité (tout motif) est le premier motif de radiation ;

5. Répartition des salariés déclarés par catégorie des risques :

Type de suivis	2020	
	Salariés déclarés	%
SMS/S. I. à 5 ans	154 455	92%
SMR / SIR	6 852	4%
SIA	3 699	2%
Intérimaires	2 311	1%
INB	215	<1%
TOTAL	167 532	100%

→ 92% des salariés déclarés suivis en « S.I. à 5 ans »

→ Au 31/12/2020 :

- ♦ 50% de nos adhérents sont couverts par une fiche d'entreprise
- ♦ et 69% des salariés déclarés par les adhérents sont couverts par une fiche d'entreprise

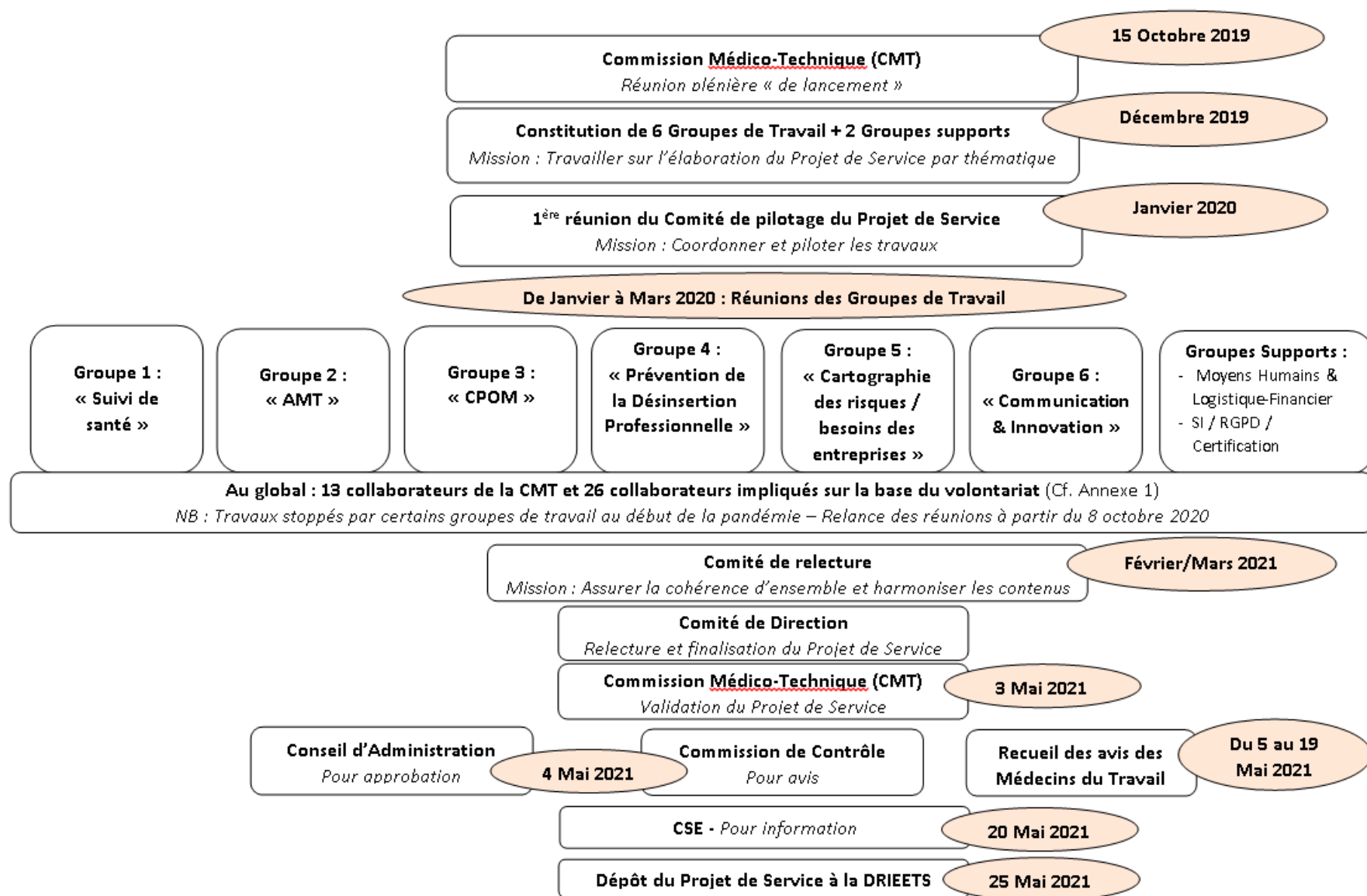
→ Cartographie des risques :

Le Projet de Service a été élaboré en tenant compte de la cartographie des risques des adhérents d'HST :

- ♦ Cette analyse s'est basée sur une comparaison des risques déclarés par les employeurs et des risques constatés par les médecins ;
- ♦ La notion de risque renvoie à la définition des SIR et SIA et cette liste n'est donc pas exhaustive de tous les risques identifiés chez les adhérents (Risques Routiers, RPS, etc.). Cf. les groupes de travail thématiques CPOM pour accompagner les adhérents.

Notre Projet de Service 2021/2026

Processus et Calendrier :



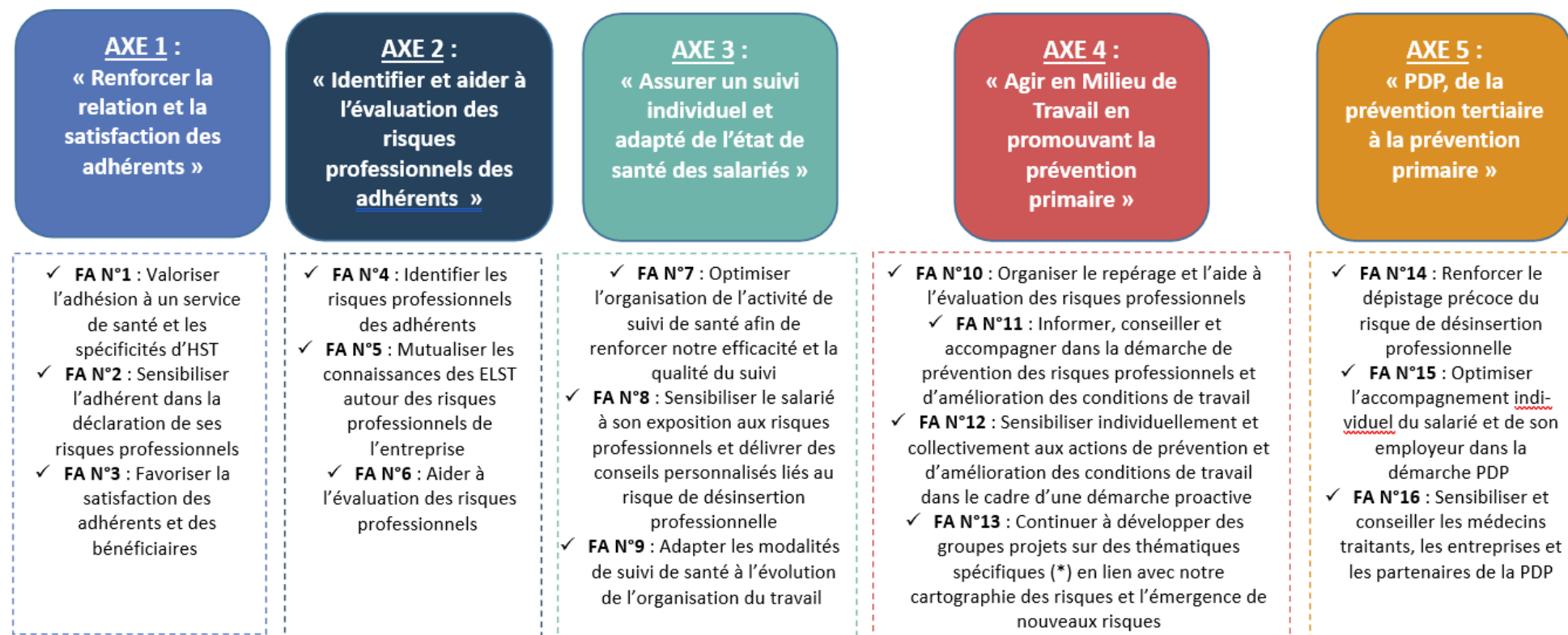
Un projet de service qui a été réfléchi et élaboré sur la base :

- ✓ Du **BILAN** du Projet de Service 2015/2019 : les compétences développées, nos points forts et nos pistes d'amélioration ;
- ✓ Des enseignements de l'**ANNEE** exceptionnelle 2020 ;
- ✓ Du **DIAGNOSTIC DE LA SITUATION ACTUELLE** de notre SIST, de nos adhérents et des risques professionnels auxquels sont exposés leurs salariés ;
- ✓ Du contenu de la **FUTURE REFORME** dont les principaux sujets sont :
 - La **prévention primaire** en santé au travail ;
 - La **PDP** ;
 - L'articulation entre la **QVT** et la **santé au travail** ;
 - Le décroisement entre **santé au travail** et **santé publique** au travers du dossier médical partagé, du renforcement du lien entre médecin au travail et médecin de ville, de la participation aux campagnes de vaccination, etc.
 - Une **offre de services socle efficiente** et de proximité **soumise à** un processus de **certification**.

Pour mémoire, les 4 missions des SIST sont :

1. L'action santé au travail en entreprise (AMT) ;
2. La surveillance de l'état de santé des salariés (Suivi de santé) ;
3. Le conseil en prévention auprès des employeurs et salariés ;
4. La traçabilité des informations et la veille sanitaire.

Notre Projet de Service 2021/2026 en synthèse : 6 Axes et 23 Fiches Actions



(*) : La Fiche Action N°13 est décomposée en 10 actions ciblées : « A/ Le risque CMR » ; « B/ Pratiques addictives – Prévention en milieu de travail » ; « C/ Hygiène de vie et travail » ; « D/ Risques psychosociaux » ; « E/ Les risques de TMS » ; « F/ Prévention et actions dans les établissements de soins et médico-sociaux » ; « G/ Risques routiers en missions » ; « H/ Prévention des Accidents de Travail (PAT) » ; « I/ Groupes de travail sur d'autres thématiques notamment en lien avec la santé publique » ; « J/ La démarche Santé/QVT, un lien entre les différentes thématiques du CPOM »

AXE 6 : « Structurer notre organisation et nos ressources pour accompagner notre stratégie à 5 ans »

- | | | |
|--|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> . FA N°17 : Politique de communication . FA N°20 : Systèmes d'informations . FA N°23 : RGPD | <ul style="list-style-type: none"> . FA N°18 : Gestion Financière . FA N°21 : Politique Immobilière | <ul style="list-style-type: none"> . FA N°19 : Politique Ressources Humaines . FA N°22 : S'engager dans une démarche d'amélioration continue |
|--|---|--|

AXE 1 :
« Renforcer la
relation et la
satisfaction des
adhérents »

- ✓ **FA N°1 :** Valoriser l'adhésion à un service de santé et les spécificités d'HST
- ✓ **FA N°2 :** Sensibiliser l'adhérent dans la déclaration de ses risques professionnels
- ✓ **FA N°3 :** Favoriser la satisfaction des adhérents et des bénéficiaires

AXE 1 : « RENFORCER LA RELATION ET LA SATISFACTION DES ADHERENTS »

TOURNÉ VERS L'ADHERENT : SA PRISE EN CHARGE DES LA PRE-ADHESION, SON ACCOMPAGNEMENT A L'ADHESION, LA GESTION DE LA RELATION ADHERENT TOUT AU LONG DE L'ADHESION AVEC UNE PRIORITE DONNEE A LA SATISFACTION ADHERENTS/SALARIES

Ce que l'on a déjà : portail adhérent / portail pré-adhésion / contact GRA

Les orientations :

- ✓ Clarté dans le fonctionnement du SIST : Prestations vs cotisations ;
- ✓ Sensibilisation sur l'importance de la déclaration des risques professionnels et l'impact sur la périodicité des visites et orientation vers les premières prestations : Fiche Entreprise et aide au DUER ;
- ✓ Renforcement de notre culture « satisfaction adhérent » quel que soit le poste occupé au sein d'HST : enquête satisfaction adhérent/salariés ; gestion des réclamations ; process ; identification de irritants.

AXE 2 :
« Identifier et aider
à l'évaluation des
risques
professionnels des
adhérents »

- ✓ **FA N°4** : Identifier les risques professionnels des adhérents
- ✓ **FA N°5** : Mutualiser les connaissances des ELST autour des risques professionnels de l'entreprise
- ✓ **FA N°6** : Aider à l'évaluation des risques professionnels

AXE 2 : « IDENTIFIER ET AIDER A L'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS DES ADHERENTS »

TOURNÉ VERS L'IDENTIFICATION DES RISQUES PROFESSIONNELS PAR LE SIST ET L'AIDE A L'EVALUATION DES RISQUES PAR L'ADHERENT

- ✓ La Fiche Entreprise (FE) ;
- ✓ L'aide au DUER ;
- ✓ Rapprochement des 2 modèles FE et DUER ;
- ✓ Dématérialisation de la FE ;
- ✓ Promotion de nos prestations à tous les points de contacts avec l'adhérent ;
- ✓ La prise de contact par l'ELST ;
- ✓ La mutualisation de la connaissance de l'entreprise et de ses risques professionnels au sein de l'ELST : staff pluri – moment de partage – pour un meilleur accompagnement de l'entreprise.

AXE 3 :
« Assurer un suivi
individuel et
adapté de l'état de
santé des salariés »

- ✓ **FA N°7 :** Optimiser l'organisation de l'activité de suivi de santé afin de renforcer notre efficacité et la qualité du suivi
- ✓ **FA N°8 :** Sensibiliser le salarié à son exposition aux risques professionnels et délivrer des conseils personnalisés liés au risque de désinsertion professionnelle
- ✓ **FA N°9 :** Adapter les modalités de suivi de santé à l'évolution de l'organisation du travail

AXE 3 : « ASSURER UN SUIVI INDIVIDUEL ET ADAPTE DE L'ETAT DE SANTE DES SALARIES »

TOURNÉ VERS LE SUIVI INDIVIDUEL DE SANTE DU SALARIE

- ✓ Poursuivre le recrutement pour disposer de suffisamment de professionnels de santé : MDT, collaborateur médecin, interne (2^{ème} agrément en cours), IST ;
- ✓ Accompagner la réforme : infirmier en pratique avancée (certaines visites faites aujourd'hui par médecin), médecin praticien correspondant (médecin de ville formée à la santé au travail pour certains visites simples) ;
- ✓ Process encadré : protocoles IST, collaborateur médecin, interne + staff ;
- ✓ Améliorer le process de convocation : lutter contre absentéisme pour optimiser le temps médical et infirmier ;
- ✓ DMST informatisé pour la traçabilité ;
- ✓ Délivrer des conseils de prévention, renforcer la prévention primaire et prévenir la désinsertion professionnelle : ordonnance de prévention à la fin de la visite ;
- ✓ Partenariat médecin de ville et médecin conseil ;
- ✓ Actions de dépistage et de vaccination.

AXE 4 :
**« Agir en Milieu de
Travail en
promouvant la
prévention
primaire »**

AXE 4: « AGIR EN MILIEU DE TRAVAIL EN PROMOUVANT LA PREVENTION PRIMAIRE »

TOURNÉ VERS L'ACCOMPAGNEMENT ET LE CONSEIL CIBLE AUX ADHERENTS PAR DES ACTIONS EN ENTREPRISE

- ✓ **FA N°10** : Organiser le repérage et l'aide à l'évaluation des risques professionnels
- ✓ **FA N°11** : Informer, conseiller et accompagner dans la démarche de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail
- ✓ **FA N°12** : Sensibiliser individuellement et collectivement aux actions de prévention et d'amélioration des conditions de travail dans le cadre d'une démarche proactive
- ✓ **FA N°13** : Continuer à développer des groupes projets sur des thématiques spécifiques (*) en lien avec notre cartographie des risques et l'émergence de nouveaux risques

Accompagnement de l'adhérent (en lien avec l'Axe 2) → Conseil personnalisé des adhérents

Aider au repérage des risques professionnels, en particulier TPE/PME :

- ✓ Mener des actions de sensibilisation individuelle/collective en entreprises (ou distantiel)
- ✓ Poursuivre le développement de groupes projet en fonction des nouveaux risques identifiés ou risques émergents

Objectif 100% adhérents couverts à 5 ans – Cf. l'offre socle :

- ✓ Prioriser les FE et l'aide au DUER sur les adhérents non couverts ;
- ✓ Promotion de ces prestations à tous points de contacts avec l'adhérent : MDT, IST, AM, Préventeurs lors de toutes visites / contacts adhérent ;
- ✓ Disposer des ressources (renforcement des AST) ;
- ✓ En fonction des risques identifiés, cibler les AMT prioritaires notamment lors de staff pluri ;
- ✓ Adapter le format des AMT aux TPE/PME : « diagnostic court & intervention flash » ;
- ✓ Accentuer les actions de PDP ;
- ✓ Développer les conseils en QVT : poursuivre la démarche initiée par HST qui s'appuie sur la démarche de l'ANACT → reprise dans l'ANI et la proposition de loi ;
- ✓ Suivre la satisfaction des adhérents suite aux AMT.

AXE 4 :
« Agir en Milieu de Travail en promouvant la prévention primaire »

AXE 4 : « AGIR EN MILIEU DE TRAVAIL EN PROMOUVANT LA PREVENTION PRIMAIRE » (SUITE)

TOURNÉ VERS L'ACCOMPAGNEMENT ET LE CONSEIL CIBLE AUX ADHERENTS PAR DES ACTIONS EN ENTREPRISE

- ✓ **FA N°10** : Organiser le repérage et l'aide à l'évaluation des risques professionnels
- ✓ **FA N°11** : Informer, conseiller et accompagner dans la démarche de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail
- ✓ **FA N°12** : Sensibiliser individuellement et collectivement aux actions de prévention et d'amélioration des conditions de travail dans le cadre d'une démarche proactive
- ✓ **FA N°13** : Continuer à développer des groupes projets sur des thématiques spécifiques (*) en lien avec notre cartographie des risques et l'émergence de nouveaux risques

Action plus large de sensibilisation dans une démarche proactive :

- ✓ Renforcer les actions de prévention primaire et de sensibilisation, notamment envers les TPE/PME ;
- ✓ Réaliser des actions de sensibilisation collectives à travers des ateliers d'informations ou des webinaires ;
- ✓ Accentuer la promotion de la PDP ;
- ✓ Utiliser les différents canaux de communication.

Continuer à développer des groupes projets (*) :

- ✓ Poursuivre les différents thématiques et autres groupes sur risques nouveaux ;
 - ✓ Améliorer la synergie entre les groupes CPOM notamment autour de la QVT ;
 - ✓ Poursuivre le développement des compétences des équipes ;
- ➔ Chaque groupe CPOM ayant son propre plan d'actions.

(*) : La Fiche Action N°13 est décomposée en 10 actions ciblées : « A/ Le risque CMR » ; « B/ Pratiques addictives – Prévention en milieu de travail » ; « C/ Hygiène de vie et travail » ; « D/ Risques psychosociaux » ; « E/ Les risques de TMS » ; « F/ Prévention et actions dans les établissements de soins et médico-sociaux » ; « G/ Risques routiers en missions » ; « H/ Prévention des Accidents de Travail (PAT) » ; « I/ Groupes de travail sur d'autres thématiques notamment en lien avec la santé publique » ; « J/ La démarche Santé/QVT, un lien entre les différentes thématiques du CPOM »

AXE 5 :
« PDP, de la
prévention tertiaire
à la prévention
primaire »

- ✓ **FA N°14** : Renforcer le dépistage précoce du risque de désinsertion professionnelle
- ✓ **FA N°15** : Optimiser l'accompagnement individuel du salarié et de son employeur dans la démarche PDP
- ✓ **FA N°16** : Sensibiliser et conseiller les médecins traitants, les entreprises et les partenaires de la PDP

AXE 5 : « PDP, DE LA PREVENTION TERTIAIRE A LA PREVENTION PRIMAIRE »

TOURNÉ VERS UNE DYNAMIQUE ANTICIPATRICE DU RISQUE DE DESINSERTION

PROFESSIONNELLE ET DE LA PROMOTION DE LA SANTE AU TRAVAIL TOUT AU LONG DES CARRIERES

- ✓ Répertorier et partager en interne les signaux d'alerte, à travers les staffs et les actions de communication mais également lors de toutes les visites médicales et les actions en milieu de travail ;
- ✓ Poursuivre les actions de promotion de la visite de pré reprise auprès de salariés et des employeurs, des médecins de ville, des médecins conseils de la CPAM ;
- ✓ Optimiser l'accompagnement individuel des salariés en risque de désinsertion professionnelle et de leurs employeurs ;
- ✓ Poursuivre et développer le travail en réseau ;
- ✓ Renforcer les partenariats et les échanges de pratiques ;
- ✓ Promouvoir et conseiller les employeurs sur les actions de PDP et de développement des compétences afin de lutter contre les freins majeurs de maintien en emploi ;
- ✓ En interne : poursuivre la nouvelle organisation mise en place en 2020, à savoir une équipe PDP en proximité directe des ELST et favoriser la montée en compétences des professionnels du SIST.

AXE 6 : « Structurer notre organisation et nos ressources pour accompagner notre stratégie à 5 ans »

. FA N°17 : Politique de communication
. FA N°20 : Systèmes d'informations
. FA N°23 : RGPD

. FA N°18 : Gestion Financière
. FA N°21 : Politique Immobilière

. FA N°19 : Politique Ressources Humaines
. FA N°22 : S'engager dans une démarche d'amélioration continue

AXE 6 : « STRUCTURER NOTRE ORGANISATION ET NOS RESSOURCES POUR ACCOMPAGNER NOTRE STRATEGIE A 5 ANS »

TOURNÉ VERS L'ACCOMPAGNEMENT DU PROJET DE SERVICE

Politique de communication :

- ✓ En externe : Poursuivre une communication régulière envers adhérents (atelier d'info distantiel/présentiel, valorisation des retours d'expérience, outil de communication / réseaux sociaux) ;
- ✓ En interne : Renforcer le lien social (mis à mal avec la crise sanitaire) et accompagner au changement (exemples : l'appropriation du projet de service ; l'impact de la réforme).

Gestion financière :

- ✓ Renforcer les outils de pilotage et de contrôle, notamment par rapport aux achats ;
- ✓ En 2026 : 100% per capita (aujourd'hui nous sommes à 87%).

Politique Ressources Humaines :

- ✓ Maintenir la politique de recrutement et d'intégration ;
- ✓ Accompagner les collaborateurs dans l'évolution des métiers, notamment en lien avec la réforme de la Santé au Travail par le biais de la formation et des entretiens professionnels ;
- ✓ Poursuivre la dématérialisation des process RH ;
- ✓ Promouvoir la qualité de vie au travail au profit des collaborateurs d'HST.

AXE 6 : « STRUCTURER NOTRE ORGANISATION ET NOS RESSOURCES POUR ACCOMPAGNER NOTRE STRATEGIE A 5 ANS »

(SUITE 1/2)

Systèmes d'informations :

Vis-à-vis des adhérents :

- ✓ Améliorer l'aiguillage téléphonique ;
- ✓ Poursuivre l'exploitation et l'amélioration des modules de notre outil métier « Préventiel » et étudier l'opportunité de changer le logiciel métier ;
- ✓ Mettre en place l'INS et assurer l'interconnexion avec le DMP ;
- ✓ Poursuivre l'installation de postes informatiques permettant l'interconnexion des appareils d'exams complémentaires (Ergovision, Audiogramme, Clinitek, Spiromètre) avec le logiciel métier Préventiel.

Vis-à-vis des salariés d'HST :

- ✓ Assurer une meilleure gestion des « tickets » (demandes informatiques), des appels téléphoniques et des mails ;
- ✓ Poursuivre l'archivage numérique des dossiers médicaux ;
- ✓ Migrer sur Office 365 avec des outils comme Onedrive, Sharepoint et Teams afin de renforcer le travail collaboratif ;
- ✓ Renforcer la mise à disposition d'outils nomades, par la définition de critères d'attribution et la mise à disposition d'un parc de téléphones mobiles et de tablettes.

AXE 6 : « STRUCTURER NOTRE ORGANISATION ET NOS RESSOURCES POUR ACCOMPAGNER NOTRE STRATEGIE A 5 ANS »

[SUITE 2/2]

Politique immobilière :

- ✓ Adapter les locaux aux ELST nécessaires pour suivre les adhérents sur un territoire ;
- ✓ Poursuivre le projet d'implantation parisienne.

S'engager dans une démarche d'amélioration continue :

- ✓ Dans le cadre de la réforme, poursuivre l'engagement dans la démarche d'amélioration continue via le Label AMEXIST puis la certification qui sera retenue par le législateur.

RGPD :

- ✓ Poursuivre l'engagement mené depuis 2019 pour assurer le respect de la réglementation RGPD.

Les indicateurs liés au Projet de Service 2021/2026 :

AXES	Indicateurs
AXE 1 : « Renforcer la relation et la satisfaction des adhérents »	– Nombre d'adhérents utilisant le portail vs nombre total d'adhérents ; – Analyse comparative des catégories de suivi des salariés déclarés par l'adhérent vs constatés par le médecin du travail ; – Résultat des enquêtes de satisfaction réalisées et nombre de plan d'actions correctifs élaborés ; – Suivi du taux de radiations sur 5 ans pour motif « changement de SSTI » par rapport au total des radiations et évolution du taux ;
AXE 2 : « Identifier et aider à l'évaluation des risques professionnels des adhérents »	– Pourcentage d'entreprises couvertes par une fiche d'entreprise à l'issue de la période de 5 ans ; – Pourcentage de nouveaux adhérents couverts par une fiche d'entreprise dans l'année de l'adhésion ; – Pourcentage de salariés couverts par une fiche d'entreprise à l'issue de la période de 5 ans.
AXE 3 : « Assurer un suivi individuel et adapté de l'état de santé des salariés »	– Rapport Annuel MDT ; – Suivi des indicateurs propres au rapport annuel médecin et autres indicateurs d'activité par professionnel de santé, par centre, par secteur, selon une périodicité à définir ; – Evolution du nombre de professionnels de santé (médecins du travail, collaborateurs médecin, internes et des infirmiers) ; – Nombre de visites réalisées par catégorie et par professionnel de santé ; – Taux d'absentéisme : Nombre des salariés convoqués / vus.

Les indicateurs liés au Projet de Service 2021/2026 :

AXES	Indicateurs
AXE 4 : « Agir en Milieu de Travail en promouvant la prévention primaire »	– Nombre d'aides au DUER réalisées ; – Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'une AMT, dont les TPE/PME ; – Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'un diagnostic / d'une action en lien avec la QVT ; – Nombre de staffs annuels par centre ; – Analyse des questionnaires de satisfaction suite à une AMT ; – Analyse des webinaires et ateliers (Nombre de webinaires et ateliers thématiques, nombre d'entreprises touchées / nombre de vues) ; – Taux de participation des TPE aux ateliers internes, externes, portes ouvertes, webinaires.
AXE 5 : « PDP, de la prévention tertiaire à la prévention primaire »	– Evolution des inaptitudes ; – Nombre de VPR ; Nombre de « visites sénior » ; Nombre d'entreprises sensibilisées et de salariés sensibilisés ; – Nombre de collaborateurs en interne formés/sensibilisés ; – Bilan du Service PDP et des actions mises en œuvre à la suite d'une VPR, notamment pourcentage de salariés maintenus dans l'emploi suite à une VPR ; – Nombre de demandes d'aménagement, de reclassement, de reconversion ; – Devenir à un an après la fin de l'accompagnement du service PDP ; – Nombre de salariés ayant bénéficié d'un accompagnement social ; – Nombre de dossiers issus de la plateforme PDP de la CRAMIF ; – Réactivation de l'enquête PDP Maintien en emploi (nombre de demandes d'aménagements de poste émises par les médecins du travail chaque année et nombre de salariés différents concernés) ; – Nombre et types de partenariats réalisés.

[illegible]